

DELIBERATION N° 87/05-06 - ENTREES D'AGGLOMERATION

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne procède actuellement à une étude sur la valorisation des entrées d'agglomération.

Dans cette perspective, compte-tenu du changement des entrées de la Commune à suite à la mise en oeuvre de la future voie dans la Z.A.C. Chaudeau, de leur bipolarité, du profil du carrefour avec la route de Fléville, de l'aménagement des parkings, des perceptions visuelles sur les coteaux de Saint-Blaine et sur la Z.A.C. Chaudeau, de la spécificité du tissu urbain existant et futur, une étude serait envisagée définissant ce que pourrait être une "entrée de ville secondaire" au niveau du carrefour des Baraques.

Cette étude comprend trois schémas d'aménagement paysagers compatibles avec une réorganisation des voies de circulation en vue de l'amélioration de la sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur ce projet d'étude,
- de l'autoriser à signer la convention d'étude pour un montant de 11 860 F TTC.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1987.